

Compte rendu Conseil Scientifique UL du 08 avril 2014.
Séance plénière

La séance commence par les informations de la Vice-Présidente du Conseil Scientifique.

Il nous est rappelé que nous avons un nouveau ministre en la personne de Benoît Hamon (information qui peut être complétée par la nomination de Geneviève Fioraso comme secrétaire d'état chargée de l'ESR, et ce malgré une pétition de plus 7000 personnels de l'ESR demandant un vrai changement).

Concernant le CPER, les projets ont été évalués par les Alliances (en particulier les EPST partenaires qui ont émis des avis concernant les doublons) et la DGRI a arrêté une liste pour négociation avec Bercy. Les montants engagés seront connus fin avril, avec probablement un rééquilibrage vers les universités parisiennes (qui ont plus d'étudiants et de personnels). Les résultats seront sans argumentaire et pour les projets retenus, il faut attendre une baisse drastique des montants engagés par rapport aux demandes. La région reste en attente des informations de l'état pour se prononcer.

Les décrets des EC et PEDR ne sont pas encore publiés. Les conseils centraux prennent de l'avance sur ces questions (voir le point 3 par exemple).

L'UI participe au conseil d'administration de l'ENIM qui devrait intégrer l'établissement.

Ce jour, il y avait une visite de l'Arabie Saoudite (équivalent du cnrs) au LRGP et à l'institut Jean Lamour.

2) Projets de compte rendu du CS du 27 janvier et 7 février 2014
Après quelques remarques, les comptes rendus des CS des 27 janvier et 7 février sont approuvés.

Unanimité

3) Informations sur la PES
En fait il s'agira de la PEDR
Par manque de temps, le CA s'est re-prononcé avant passage du dossier au CS pour valider le même processus que l'année dernière.
Tous les classés A et B se verront attribuer la PEDR avec les montants votés précédemment.

Pas de vote sur ce point.

4) Réflexion sur le nouvel appel à projets du PIA2 (Idex et Isite)

L'appel à PIA 2 est en cours de discussion.
Il comportera deux aspects : IDEX et ISITE.
Un seul appel à projet en deux vagues, en 2014, dépôt fin 2014, début 2015.

L'objectif de l>IDEX est de soutenir la "recherche intensive à forte visibilité internationale", et de ISITE la "recherche finalisée thématique".
Les consortiums vont devoir se positionner sur l'un et/ou l'autre des appels. Mais au vu de la complexité des dossiers il sera difficile de mener deux batailles en même temps, avec de probables recouvrements.

Le principe est de financer les projets par les intérêts du placement de 2 milliards d'euros pour les IDEX et 1 milliard pour les ISITE.
Il semble qu'entre 10 et 12 territoires d'excellence soient recherchés, ce qui est un peu plus que pour le précédent appel et permet à l'UL de croire en ses chances (comme Grenoble, Lyon, la Bretagne, ...)

Le directoire a décidé de déposer dans le cadre d>IDEX (en attendant que ca soit validé par le CA ?).
Dans le précédent appel, l'UL n'était pas passée à cause des critères d'excellence scientifique.
Pour information, le nombre de chercheurs publiant à l'UL est en forte hausse (+26%) et ceux classés A et + également (+85%) (en particulier en SHS).

Le nouveau projet est acté au niveau du CCOS autour des 8 axes de la convention de site, le Pacte, les Labex, le numérique, ...
Un groupe de travail politique travaille avec les remontées des conseils (coordinateur Karl Tombre).

La région Lorraine propose un soutien constructif et demande à être associée à la constitution du dossier.

Questions :
Nous avons demandé pourquoi le Pacte Lorrain été avancé comme l'alpha et l'oméga de toute la politique scientifique de l'UL.
D'autant que le type de réponse à cet appel est très différent : l>IDEX -> pas le pacte / l'ISITE -> le pacte.
D'autant qu'il est difficile, voire impossible de porter deux dossiers différents en même temps.

Le CS a demandé à ce que le groupe de travail présente ses avancées à chaque CS jusqu'à la remise du dossier.

Réflexions pour l'université de 2025: réflexions sur les outils dont on a besoin pour l'université du futur, à l'échelle internationale.

5) Présentation du rapport annuel d'activité des Ecoles Doctorales (interventions de M. Truchot, d'un représentant des Ecoles Doctorales SHS et d'un représentant des Ecoles Doctorales « sciences dures »)

Deux écoles doctorales ont présenté leur rapport d'activité annuel (SJPEG et

EMMA).

Il apparaît une volonté de tendre vers une unification des pratiques entre les différentes écoles doctorales.

Puis, M. Truchot a fait une présentation du rapport d'activité de l'ensemble des ED.

Il y a eu un débat important sur le taux d'abandon en thèse à l'UL qui est très supérieur à celui des autres Universités (69 pour 400 thèses soutenues en 2013).

6) Avis sur les dossiers de l'appel à projets PEPS 2014

Il s'agit ici des PEPS Mirabelle (co-financés par l'UL et le CNRS à hauteur de 300 000 euros).

Les projets doivent avoir une interaction entre au moins deux pôles, avec valorisation des relations SHS / sciences dures, et également les jeunes chercheurs.

Les dossiers ont été évalués par le CS et les instituts du CNRS.

Nous avons procédé à l'attribution des montants en fonction des évaluations, des demandes et des moyens.

Unanimité

7) Avis sur la convention bilatérale de site UL-CNRS (sous réserve)

Ce point est reporté au prochain CS

8) Avis sur la convention de création de la FR 3624 – Réseau National de Spectrométrie de Masse FT-ICR à très haut champ

Le CS avait demandé des modifications sur la répartition des voix dans la fédération, ainsi que des précisions sur le statut d'une fédération dans une fédération.

Unanimité

9) Réflexion sur le positionnement recherche des enseignants-chercheurs dans les unités de recherche

Une réflexion au sein du CS a conduit à la rédaction et à la présentation d'un document proposant d'unifier certains "status" des EC.

L'origine du document est double :

- 1/ Beaucoup de collègues sont actuellement sans laboratoire de rattachement principal, et ce alors que le décret de 2009 ouvre le droit à un tel rattachement.
- 2/ le terme associé est largement utilisé en SHS, mais parfois interprété négativement du côté des sciences expérimentales.

Il s'agit donc de prendre en compte ces deux situations en proposant deux textes :
- l'un proposant un statut intermédiaire permettant le rapprochement d'un EC avec

un laboratoire, en particulier les non-publiants au sens de l'AERES.
- l'autre définissant la notion de chercheur associé comme étant un rattachement d'un EC ayant un rattachement principal (dans l'UL ou à l'extérieur) avec un laboratoire pour lequel il partage un intérêt scientifique.
Pour ces deux aspects, un contrat entre l'EC et le laboratoire doit être signé pour une durée définie.

La proposition de définition de statut d'associé permet d'unifier les pratiques dans l'Université.

Mais la proposition de statut d'affilié pose de nombreuses questions que nous avons soulevées.

Il est nécessaire d'utiliser le terme de statut avec grande précaution, car le statut des EC est régi par un décret officiel.

Par ailleurs, qui définit comment un EC perd son rattachement principal et se voit proposer le statut d'affilié ? suivant quels critères ? quels sont les recours possibles ? et par qui sont-ils évalués ?

Nous pensons que cette proposition va mettre en concurrence les EC à l'intérieur des laboratoires entre les publiants et les non-publiants. D'autant que cette notion n'a jamais été définie pour s'appliquer individuellement, et certainement pas comme argument sanction.

Est-il vraiment nécessaire de passer par une contractualisation avec l'EC ? outre que c'est totalement infantilisant, il n'est cherché qu'un engagement moral.

Il apparaît clairement que cette proposition est inquiétante : utilisation du concept de non-publiant, qui évalue ?, qui décide à qui le statut est proposé ? quels recours, sur quelle période ? quid d'après la période de contrat ? ...

Deux positions sont apparues : l'une disant qu'il faut avoir une super Université avec de supers évaluations et l'autre disant qu'on prend des risques à entrer dans ce type d'évaluation avec conséquence.

En conclusion, le CS avance sur la proposition de définition de chercheur associé, en l'ouvrant au statut hospitalo-universitaire.

Le statut d'affilié ne devrait pas être retenu.

10) Avis sur la procédure d' « éméritat » pour les MCF

Un texte ouvrant la possibilité d'obtenir l'équivalent de l'éméritat des professeurs des Universités pour les maîtres de conférences a été présenté et discuté.

Par ailleurs, un texte officiel est annoncé, mais pas encore paru.

4 abs

Glossaire

CAS pension : Compte d'Affectation Spéciale « Pensions »

CCOS : Comité de Coordination et d'Orientation Scientifique Lorrain

CPU : Conférence des Présidents d'Université

EC : Enseignant-Chercheur.

ED : école Doctorale.

EEA : Electronique Electrotechnique et Automatique

ERASMUS: European Action Scheme for the Mobility of University Students

ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

ICN : Institut Commercial de Nancy devenu ICN Business School ENIM : Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz

IDEX : initiatives d'excellence

ISITE : initiatives Science – Innovation – Territoire – Economie

PES : Prime d'excellence scientifique

PEDR : Prime d'encadrement doctoral et de recherche

PIA : Programme d'Investissements d'Avenir

PPP : Partenariat Public Privé

PR : Productique Réseaux

SPI: Sciences Pour l'Ingénieur